

CTM

Post - Confinement

3 juillet 2020



Compte rendu



Juillet 2020



Le Comité Technique Ministériel s'est réuni le 3 juillet sous la présidence de la Secrétaire Générale. Les ministres avaient une des meilleures excuses possibles pour ne pas y assister : au moment où la réunion se tenait, le Gouvernement donnait sa démission...

Ce Comité, en plus de quelques points (plus ou moins) techniques avait, en tant que « gros morceau » un premier bilan de la crise sanitaire.

C'est à la fois justifié et en même temps un peu étrange, car la crise n'est pas finie. Nous sommes plutôt dans une forme de temps suspendu avec des contaminations et malheureusement des décès quotidiens, en attendant de voir si l'épidémie connaît une deuxième vague, voire devient une (sinistre) compagne de route pendant un temps indéterminé...

La prudence est d'ailleurs de rigueur. Ainsi, Bercy indique que les PCA restent en arrière-plan et que des stocks de

moyens de protection (à commencer par les masques) doivent être constitués, au cas où... Le message est aussi clair que logique et prudent.

Ce bilan est plutôt un point d'étape donc. On peut citer quelques éléments de consensus de part et d'autres de la table :

- L'engagement des agents doit être salué. C'est ce qui a permis au Ministère de tenir.
- Le Service Public a démontré qu'il est vital face à une crise.
- L'importance du dialogue social fait en quelque sorte un retour en force.

Après, cela diverge un peu, voire beaucoup... Oui, le Ministère a tenu grâce, en premier lieu, aux agents. Mais ces derniers n'ont pas forcément bien vécu la crise et les temps actuels. C'est effectivement le moins que l'on puisse dire !

Deux constats sont manifestes et pourront difficilement être remis en cause :

- L'impréparation de l'État était patente et gravissime.
- Des choix politiques majeurs ont été sévèrement battus en brèche par la pandémie, la façon dont elle s'est propagée et ses conséquences.

Comme dit plus haut, l'affaire n'est pas finie... Mais il y a quelque chose qui résonne un peu comme un cri : **on ne peut pas, on ne doit pas reprendre les choses comme avant.** Si l'idée est simplement de revenir à la situation de début mars, nous passerons collectivement à côté du sujet et ni l'État, ni le Ministère ne peuvent se le permettre.

Il faut obligatoirement qu'il y ait une inflexion et que ces dernières vivent au travers du dialogue social. Pour l'instant, la secrétaire générale veut bien répondre oui à cela... mais seulement pour le télétravail. C'est bien... mais notoirement, monstrueusement insuffisant.

Certes, il est vrai que sans gouvernement, ni Ministre de tutelle, elle pouvait difficilement répondre autre chose à ce jour. Toutefois, la demande est formulée et portée. Nous ne pourrions pas trop attendre pour avoir un début de réponse, ou à tout le moins une indication de sens. A défaut, nous tomberons dans le décorum et les faux semblants. Et, à vrai dire, les agents et les organisations qui les représentent en ont marre de jouer les utilités (et les pompiers en cas d'incendie...).

nous allons donc patienter. Mais pas trop longtemps. Et sans excès de confiance inappropriée...

Le champ à couvrir est immense. Il comporte les missions, les structures et le maillage, ainsi que l'organisation du travail, en tant qu'aspects principaux. Bercy et les directions doivent jouer leurs rôles respectifs. Nous sommes prêts à jouer le nôtre aux différents niveaux concernés.

Justement sur ce point... plaider pour ressusciter une direction !

Si Administration Centrale, DGFIP, DGDDI et INSEE présentent une cohérence structurelle qui a été utile et montré son utilité durant la crise, ce n'est pas le cas de la DGCCRF « écartelée » entre Bercy et les préfets (DDI et DIRECCTE-DIECCTE).

A notre sens, la crise a démontré qu'il faut rebâtir dans ce domaine une administration nationale avec des compétences pleines et entières.

La secrétaire générale a eu mot enthousiaste pour définir ses espérances : « *il faut qu'à la fin, on gagne* (1) » Tout à fait d'accord ! Mais il faut que tout le monde y gagne, tant l'intérêt public que les agents.

Si ces dernier.e.s ont l'impression qu'ils, qu'elles sont la variable d'ajustement ou les éternels dindon.ne.s de la farce, voire les victimes sacrificielles d'évolutions hautement critiquables, nous avons nous-aussi une formule lapidaire : « *cela ne va pas le faire !!* »

Nous ne cachons à personne que sur ce point, en termes de climat social, nous partons avec un handicap non négligeable... Ce dernier a, par ailleurs, été rehaussé par deux « pépites » comme l'ordonnance retrait de jours de congés / RTT et même la « Prime » Covid, forme de gratification à la tête du client.

Deux beaux moments d'histoire administrative, dont les auteurs auraient été avisés de se dispenser...



Éléments et dispositions de crise à partir du 10 juillet

Au dernier pointage, 61,8 % des agents étaient revenus en présentiel. La situation est toutefois variable selon les directions.

Le télétravail n'est plus la norme. Toutefois, il peut être mis en place en accord avec la hiérarchie du service.

En tout état de cause, il faudra rendre le télétravail ou le travail à distance plus opérationnel dorénavant. C'est dit avec une certaine clarté, qu'on retiendra bien évidemment.

S'agissant des personnes spécifiquement exposées, le principe demeure le maintien à domicile.

De façon plus générale et hors crise, ce qu'on appelle le « nomadisme » doit revêtir un accent fort.

Pour finir, le Comité a été invité à se prononcer sur quelques statutaires de la DGFIP et de la DGDDI.

Pour cette dernière, c'est une application directe de la loi de transformation de la Fonction Publique. Dorénavant, de très nombreux postes sont soumis à un minimum et / ou à un maximum de durée sur le poste. C'est un changement important, où la Douane est partie « en éclaireur ». Mais tout le monde sera logé à la même enseigne d'ici quelques temps.

En gros, tout emploi est soumis à un minimum de durée de 2 ans (3 ans pour les catégories A chef de service ou adjoint ou cadre supérieur). Si l'emploi est lié à une qualification, la durée minimale est portée à 5 ans.

S'agissant des maxima, sont concernés :

- Les chefs de bureau en administration centrale (5 ans).
- Les formateurs, certaines unités spécifiques, les chefs de bureaux Douane ou Contributions Indirectes (selon une liste définie), les chefs de service surveillance (id.) (7 ans).
- Les chefs de service reprise sur une autre liste (10 ans).

L'affaire est assez précise et complexe. Ainsi, à titre d'exemple, le chef de service de la Brigade d'Amiens peut rester 10 ans. Par contre, son homologue à Aix en Provence devra « éjecter » au bout de 7 ans.

On craignait des durées plus courtes. Toutefois, tout ceci va engendrer des espèces de vague de rotation qui ne seront pas faciles à gérer pour les collègues (et peut-être même pour l'administration...). Cela peut casser des routines. Mais cela peut aussi fragiliser un fonctionnement. C'est surtout l'introduction de nouvelles rigidités.

C'est aussi le cas pour les temps minimaux. Il est vrai que l'administration lutte parfois contre une rotation trop rapide, voire parfois contre les envies de « fuites intempestives ». C'est peut-être un vrai constat, mais bien plus à certains endroits ou pour certaines fonctions que pour d'autres. Mais, à notre sens, c'est une mauvaise réponse. Il serait préférable de travailler sur les motivations au départ, voire surtout sur ce qui pourrait donner envie à l'agent de rester un peu plus... Demeurer par contrainte n'est pas le plus engageant.

En tout état de cause, c'est une évolution lourde pour les services et les agents, qui va être étendu à toutes les directions.

Concernant la DGFIP les deux projets de décrets portaient sur la modification du statut particulier des inspecteurs et de celui des contrôleurs :

- par la mise en place d'un stage pratique probatoire dans les services pour les contrôleurs stagiaires ;
- dissociation de la période probatoire à l'ENFIP de la période de formation probatoire dans les services pour les inspecteurs stagiaires ;
- que la limitation à cinq tentatives pour l'accès aux concours interne et externe, concernés des finances publiques.
- A compter du 1^{er} janvier 2021 la date à laquelle la condition de diplôme doit être remplie sera reportée au 1^{er} jour du mois précédent la nomination.



Solidaires Finances condamne fermement les reculs imposés par l'administration. Autant de magnifiques exemples d'absence de reconnaissance et de frein à l'asenseur social via la promotion interne.

Concernant l'ensemble de ces textes regressifs **Solidaires finances** s'est prononcé contre.

Enfin, pour terminer et respecter la tradition, les questions diverses :

L'administration a indiqué que 38 agents des Pôles 3E des DIRECCTE restaient à ce jour sans affectation et ajouté, que Bercy allait mobiliser ses directions pour trouver des postes pour ces collègues.

Solidaires Finances est revenu, puisque sa demande n'avait pas trouvé de réponse lors des déclarations liminaires, sur la prise en charge des frais de repas. La Secrétaire générale a précisé que Bercy et la DGCCRF allaient intervenir auprès du ministère de l'intérieur.

